



Rapport d'Activités 2023

CCAS de Verrières-le-Buisson





Les Informations générales

3

Le CCAS : acteur incontournable de proximité	3
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	3
Les missions du CCAS	3
Le Conseil d'administration du CCAS	5
La commission d'attribution permanente	6
L'organigramme	7
Le Budget	8
Le Partenariat et les actions de prévention	10
L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)	11



L'aide sociale et l'accès aux droits

12

L'ACTIVITE de l'année 2023 (versus 2022)	12
L'aide sociale légale	12
L'aide sociale facultative	12
Les permanences	15
La vie des seniors et l'autonomie	16
L'ACTIVITE 2023 (versus 2022)	16
Le service d'aide à domicile (SAD)	16
L'activité	18
Le portage de repas à domicile	18
Le service transport - accompagnement	18
Les animations rythment la vie sociale	19
FAITS MARQUANTS 2023	20
PROJECTIONS 2024	21



Les Informations générales

Le CCAS : acteur incontournable de proximité

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal autonome, administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire ou en son absence, par le Vice-président.

En tant qu'établissement public doté d'une personnalité morale de droit public, le CCAS dispose également d'une autonomie juridique et financière et d'un tableau des effectifs différent de celui de la commune.

Selon l'article L123-5 du CASF, le CCAS exerce des missions de deux ordres :

- ✓ Les missions confiées par la loi, dans les conditions fixées par voie réglementaire : « *il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale* ». Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité et réalise annuellement une Analyse des Besoins Sociaux (ABS).
- ✓ Les missions confiées par la municipalité dans le cadre des compétences données par la loi au CCAS : « *il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées* »



Les missions du CCAS

Régi par les articles L. 123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

À ce titre, il développe différentes activités **et missions légales ou facultatives**, directement orientées vers les populations concernées, à savoir les familles et les personnes isolées, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Les missions obligatoires confiées par la loi : les aides sociales légales

L'instruction des demandes d'aide sociale légale et leur transmission au Conseil départemental ou à l'État constitue une des missions obligatoires du CCAS.

Les dispositifs concernés sont :

- ✓ La domiciliation ;
- ✓ Le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- ✓ La Protection Universelle Maladie (PUMA) ;
- ✓ La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ;
- ✓ L'Aide Médicale d'État (AME).



Les aides facultatives confiées par la municipalité

Les aides sociales facultatives ont pour objectif de compléter l'aide sociale obligatoire en venant en aide ou en suppléant les initiatives publiques ou privées défaillantes. L'article L.123-5 du code de l'action sociale et des familles, dispose que « *le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire* ».

Dans ce cadre, au travers de la volonté politique municipale, le CCAS gère et met en œuvre des dispositifs, des prestations ou des services en faveur des verriérois qui connaissent des difficultés dans leur vie quotidienne.

Les aides sociales facultatives s'adressent aux familles, aux personnes isolées, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.



Service transport accompagnement

A Verrières-le-Buisson elle s'articule autour de plusieurs axes :

- ✓ Les aides alimentaires et les aides financières ;
- ✓ L'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances et au sport ;
- ✓ L'accès aux droits sociaux ;
- ✓ L'accès aux conseils ;
- ✓ Les actions de lutte contre l'isolement ;
- ✓ L'aide au maintien de l'autonomie...



Plan canicule



L'aide à domicile

Le Conseil d'administration du CCAS

Outre le Maire de la commune, Président de droit du CCAS, le Conseil d'administration est composé à parité de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire.

Le nombre de membres est fixé par délibération du Conseil municipal dans la limite de 16 membres, en plus du président.



François Guy Trébulle
Maire
Président du CCAS



Élisabeth Roquain
Adjointe, chargée des affaires sociales
et des solidarités

Les administrateurs élus au sein du Conseil municipal



Nasser Attaf



Andrée Theisen



Alain Cholay



Emmanuelle Clévédé



Nathalie de Vilmorin



Anne Kerny-Bonfait



Marie-Paule Octau

Les administrateurs nommés par le Maire

Jean Anastassiades
Représente le Secours
Catholique

Christiane Daunizeau
Représente les personnes
handicapées

Geneviève De La Porte
Personne qualifiée

Danielle Faye
Représente le Secours
Populaire

Dominique Grissolange
Personne qualifiée

Elisabeth Landre Le Coq
Représente la Croix Rouge
française

Danièle Serron
Représente les
personnes âgées et
retraitées

Béatrice Toumi
Représente l'UDAF

La commission d'attribution permanente

Le Conseil d'administration confie à la commission permanente le soin d'attribuer les aides facultatives selon les critères et limites qu'il aura fixés. Cette dernière rend compte aux membres du Conseil d'administration des décisions prises au moyen d'un tableau récapitulatif.

La commission se réunit tous les 15 jours sans condition de quorum ni procédure de convocation et étudie les dossiers qui sont présentés nominativement après évaluation d'un travailleur social du CCAS ou d'une autre institution (MDS, CAF, association tutélaire...).

Les décisions (acceptation ou refus) se font sous forme de décision individuelle notifiée et motivée, par écrit, aux intéressés.

Les décisions font l'objet d'une délibération qui est soumise aux mêmes règles que celles applicables pour les délibérations du CCAS.

	2022	2023
 Nombre de commissions	6	6
 Nombre de demandes présentées	9	12
 Nombre de dossiers hors commission	5	13
 Aides alimentaires d'urgence (CAP)	5	13
Colis alimentaires d'urgence		7
 Nombre de familles	9	21
 TOTAL DES AIDES	1 641 €	2 495 €

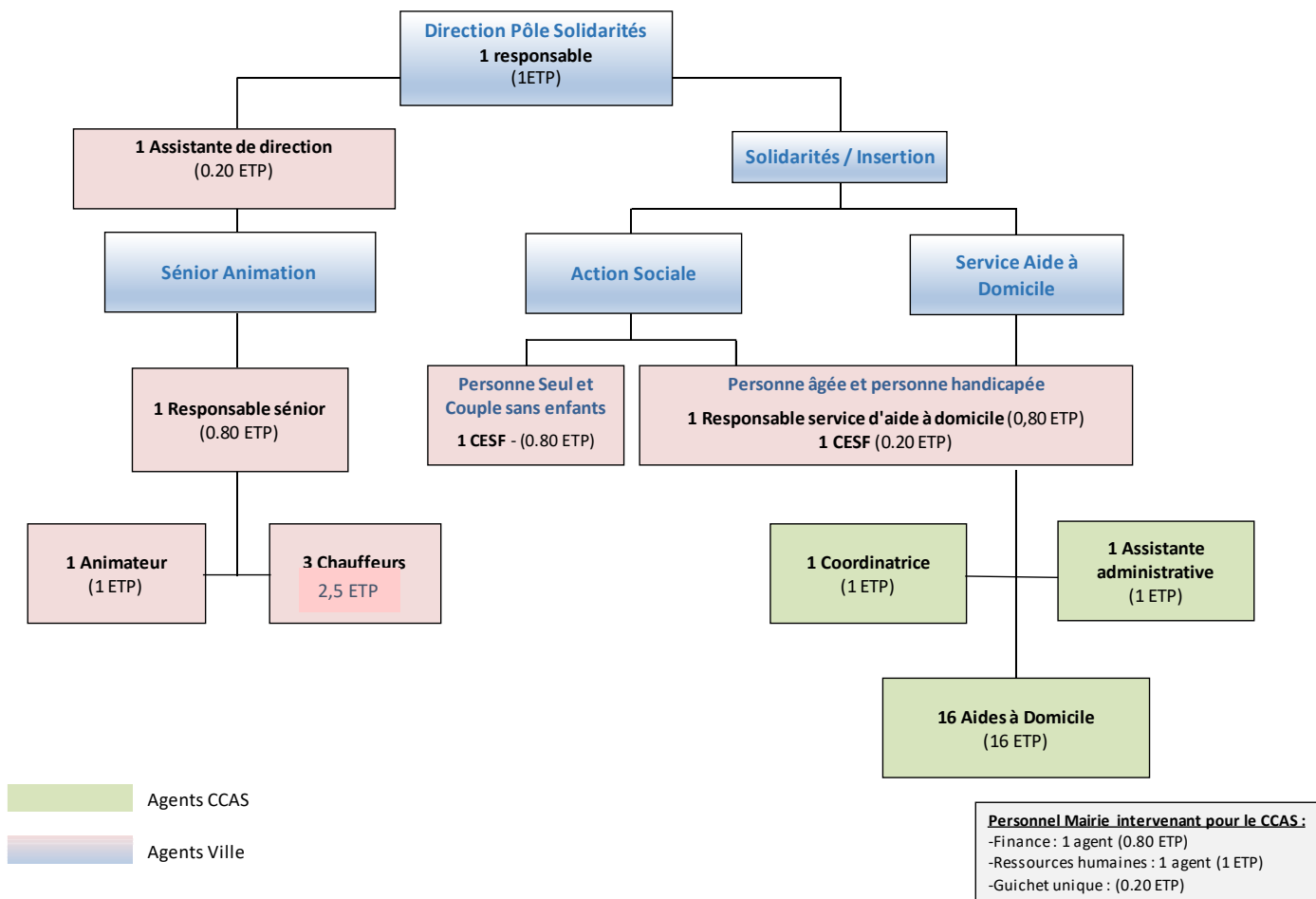
L'année 2023 est marquée par une reprise du nombre de demandes d'aides (alimentaires et financières).

Face au constat du recul important du nombre de dossiers présentés en commission permanente depuis 2022, des échanges organisés en 2023 entre le CCAS et la MDS de Massy (Maison des Solidarités) ont mis en avant des dysfonctionnements structurels de cette dernière qui seraient à l'origine de ce constat. Une réorganisation des MDS de l'Essonne a été validée par le Conseil départemental en octobre 2023 pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} mars 2024 ce qui devrait permettre de retrouver un fonctionnement « normal » de l'institution.

Les dossiers présentés en 2023 concernent principalement des familles dont l'accompagnement est assuré par les travailleurs sociaux du CCAS (couples sans enfants ou personnes seules).

L'organigramme

PÔLE SOLIDARITES



26 POSTES ouverts pour réaliser les missions

17 AGENTS mobilisés a.u quotidien en 2023

Le personnel du CCAS relève du statut de la fonction publique territoriale. Au 31 décembre 2023, **le CCAS dispose de 18 postes** : 2 postes d'agents administratifs et 16 postes d'agents sociaux (aides à domicile).

Pour mener à bien les missions du pôle Solidarités et du CCAS, la commune de Verrières-le-Buisson met à disposition **8 autres agents**, à savoir :



- **1 Directrice de Pôle**, Directrice du CCAS,
- **1 assistante de direction**, également responsable du service Senior-animation,
- **1 animateur**,
- **3 chauffeurs (2,5 ETP)**,
- **2 Conseillères** en Économie Sociale et Familiale (CESF) dont 1 également responsable du SAD.

Le Budget

Le CCAS dispose d'un budget propre, financé en partie par une subvention de la Ville.

Le Compte Administratif :

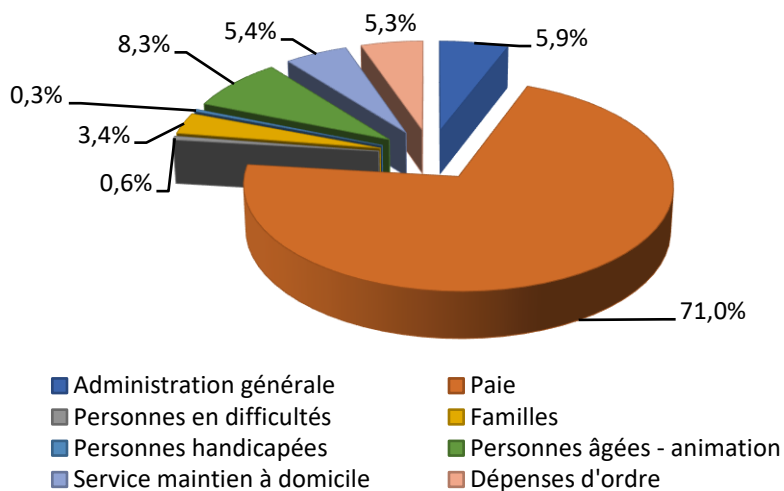
		Compte Administratif (1)	
		2022	2023
FONCTIONNEMENT	Dépenses	689 053 €	692 011 €
	Recettes	864 347 €	727 543 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 362 €	88 461 €
	Recettes	17 054 €	44 384 €

(1) Hors excédents reportés

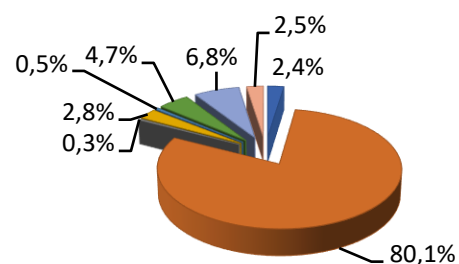
Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel sont inhérentes au fonctionnement de l'établissement, les autres dépenses sont imputables au financement de l'action sociale facultative : aides financières ou alimentaires, animations en direction des seniors...

Dépenses de fonctionnement 2023 par ligne budgétaire



Comparatif dépenses 2022



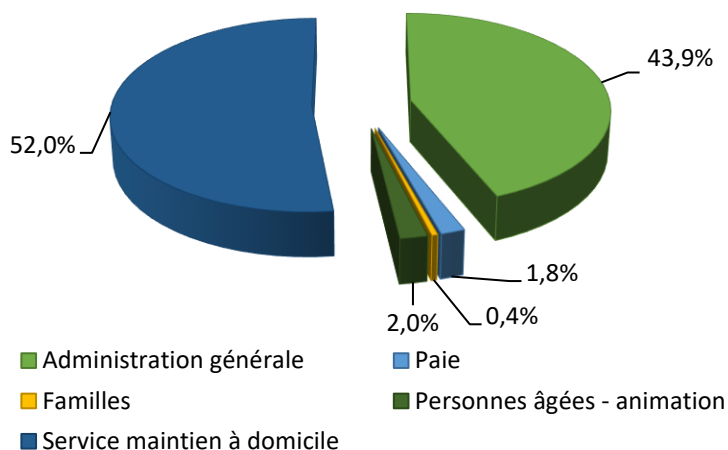
On note une légère augmentation des dépenses aux chapitres :

- Paie ;
- Personnes âgées animation.

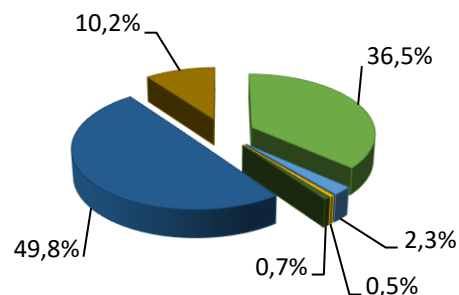
Parallèlement les chapitres concernant les aides aux personnes en difficultés et aux familles poursuivent la baisse constatée depuis 2020.

Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement 2023 par ligne budgétaire



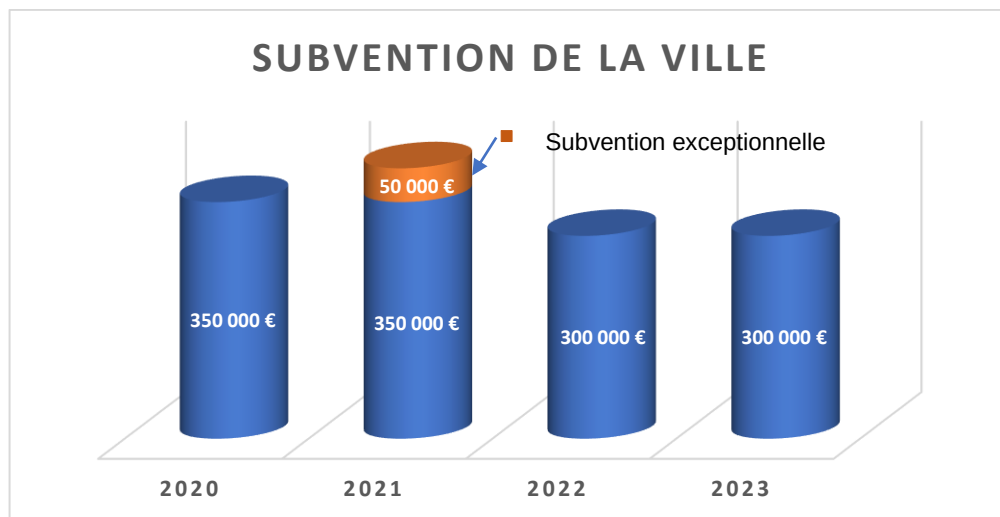
Comparatif recettes 2022



Les recettes proviennent essentiellement de la subvention versée par la ville, de la dotation globale allouée par le Département au service d'aide à domicile et des produits des services rendus aux usagers : aide à domicile, transport-accompagnement, sorties et animations....

Les recettes qui proviennent des prestations du service de maintien à domicile sont en légère diminution en lien avec la composition de l'équipe qui a perdu 4 agents non remplacés durant l'année 2023.

Évolution de la subvention communale :



Les dépenses et les recettes de la section d'investissement :

Pour 2023, les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées de l'excédent reporté des années antérieures et du transfert important (111 759,62 €) en provenance de la section de fonctionnement dans l'objectif de financer l'acquisition d'un nouveau minibus électrique et d'un véhicule sans permis. Les montants en recette et en dépense d'investissement exceptionnels en 2023 ne seront pas reconduits.

Le Partenariat et les actions de prévention

Généralisée dans le champ social la démarche de partenariat permet de mieux répondre aux besoins des usagers face à des situations sociales de plus en plus complexes.

Dans ce contexte, travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens, produire de la synergie est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour l'utilisateur.

Le partenariat entre institutions est considéré aujourd'hui comme un principe d'action indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Le plan canicule** en partenariat avec la Croix Rouge française et l'EHPAD Léon Maugé
- **Les maraudes** de la Croix Rouge française deux fois par semaine
- **L'accès à la culture** favorisé par le partenariat avec l'association Culture du cœur.
- **Actions de prévention et coordination** en direction des personnes âgées (Rendez-vous des aidants) avec le service NOA. Permanences assurées en mairie.
- **Conventions** Aide Eau Solidaire avec **Veolia** (dotation annuelle d'aides financières) et de lutte contre la précarité énergétique avec **EDF**.
- **Protocole de coordination des interventions sociales** avec le Conseil départemental de l'Essonne.
- **Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)** et à la plateforme Entre'Actes.
- **Convention tripartite** avec le SSIAD Triade 91 et l'Ehpad Léon Maugé validée début 2022.
- **Convention CCAS/CPAM** afin de lutter contre les exclusions et de garantir l'accès aux soins des populations fragiles.

Les chiffres 2023

130 Personnes inscrites sur le registre canicule

66 Entrées cinéma

11 Entrées théâtre

3 110 € Dotation annuelle « Aide Eau Solidaire »

26 Aidants présents au Rendez-vous des aidants dont 9 régulièrement

281 Bénéficiaires de la téléassistance

29 Partenaires présents au 1^{er} Forum Senior

- **Convention de partenariat** avec l'association Paroles de Femmes et mise en place de permanences mensuelles au Point justice.



L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

La ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Verrières-le-Buisson ont fait le choix d'impulser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Réalisée en début d'année 2020, la démarche avait pour but de mieux cerner les besoins de la population dans un contexte d'évolution importante de la population verriéroise.

Au-delà des champs d'intervention du CCAS (précarité, handicap, santé, seniors, ...), l'ABS a vocation à offrir à l'équipe municipale un panorama sur l'ensemble des besoins sociaux de la population (enfance-jeunesse, emploi et insertion professionnelle, logement, ...). Elle peut ainsi être envisagée comme un outil supplémentaire pour alimenter les réflexions des services et des élus pour les années à venir.

Portrait socio-démographique

	14 253 habitants en 2022 (selon taux d'évolution annuel moyen)	Contre 14 560 en 2021, soit -une diminution de 2,10 %
	46,6 % de couples avec enfants.	Un territoire au profil familial, mais une baisse de la population la plus jeune
	40,3 % de couples sans enfants	Diminution du nombre d'enfants de 6 à 10 ans (-68 hab.)
	13 % de familles monoparentales	
	29 % de personnes âgées de 75 ans et plus (contre 20% dans la CA Communauté Paris Saclay).	Des seniors de plus en plus présents sur le territoire : +14 % entre 2011 et 2016.
	25 % de cadres et professions intellectuelles supérieures (18 % en IDF).	Des classes moyennes / classes moyennes+ très représentées.

Indicateurs sociaux

	46% de logements avec 5 pièces ou plus (contre 35% pour la France métropolitaine).	Des logements de grandes tailles très présents sur le territoire
	41% des 25 - 29 ans vivent chez leurs parents	De nombreux jeunes qui vivent encore chez leurs parents
	- de 6,4 % de la population au chômage	Les + de 50 ans plus représentés : 34 % des DEFM contre 25 % dans l'EPCI
	+ 98 foyers dans la catégorie « foyers à bas revenus » (entre 2010 et 2017).	Des foyers touchés par la précarité, plus nombreux qu'avant.



L'aide sociale et l'accès aux droits

L'ACTIVITE de l'année **2023** (versus 2022)

L'aide sociale légale

2022

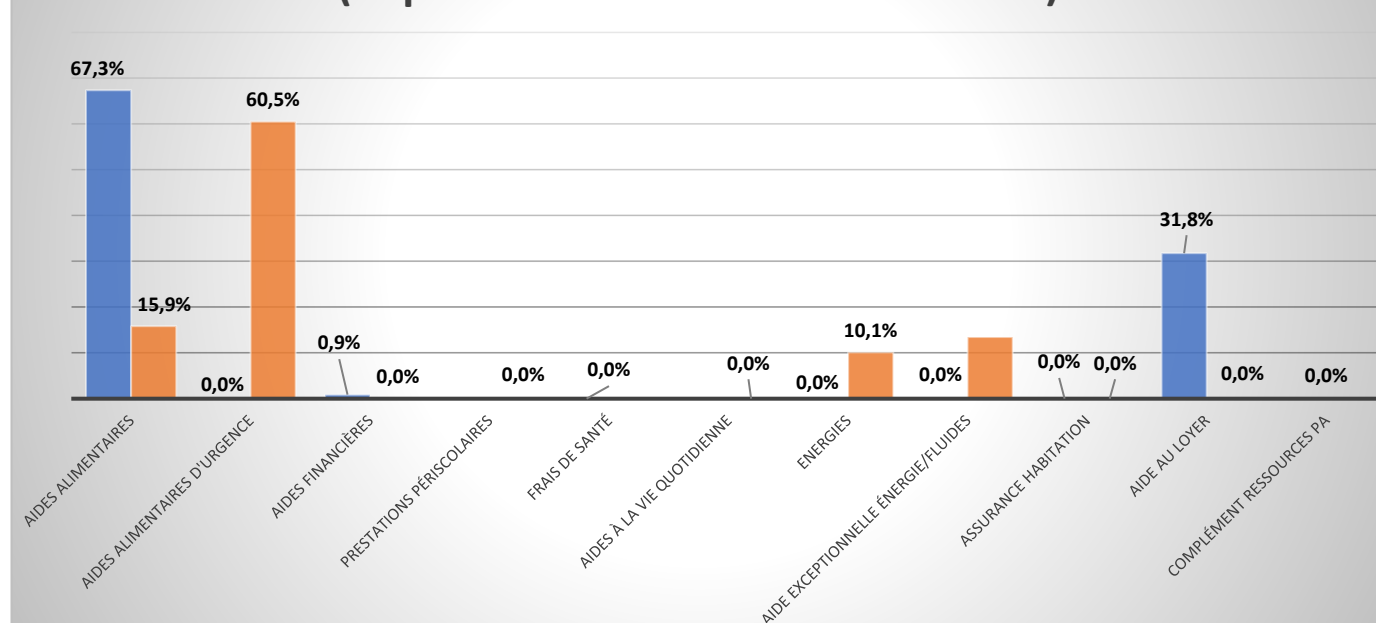
2023

Dossiers d'aide sociale ⇒	16 (dont 11 PH)	33 (dont 22 PH)
Domiciliations ⇒	16	21
Allocataires RSA ⇒	29	24

L'aide sociale facultative

RDV ⇒	460	422
Accompagnements sociaux ⇒		30
Aides alimentaires d'urgence ⇒	5	13
Aides financières ⇒	9 1 641 €	12 2 495 €

Aides Financières 2023 (Répartition des montants accordés)

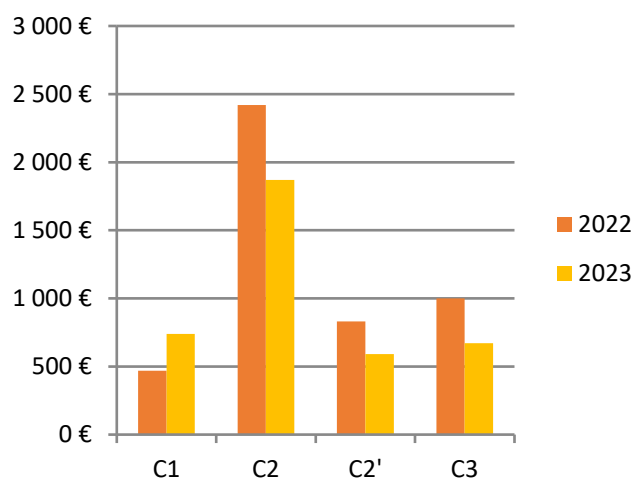


2022

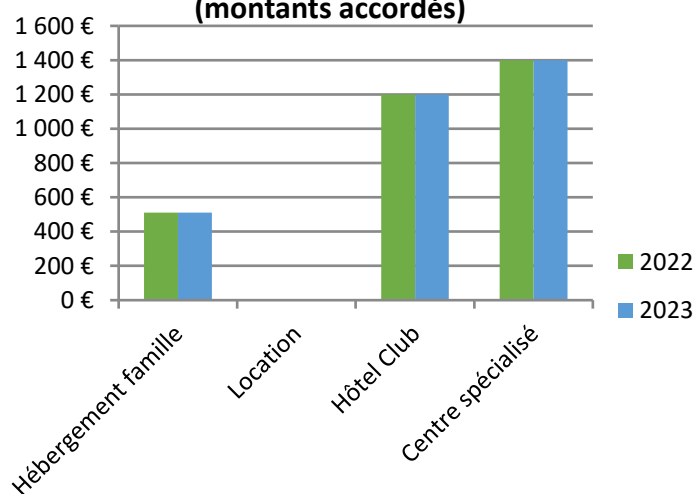
2023

Aide à la rentrée scolaire ⇒	5 jeunes 1 937 €	13 jeunes 5 270 €
Aides aux vacances :		
Familles ⇒	39	31
Enfants concernés ⇒	30	77
	4 720 €	3 870 €
Personnes Handicapées ⇒	8	5
	3 110 €	2 370 €
Tickets sports		
Enfants ⇒	/	40 2 000 €

Aides aux vacances familles
(montants accordés)



Aides aux vacances PH
(montants accordés)

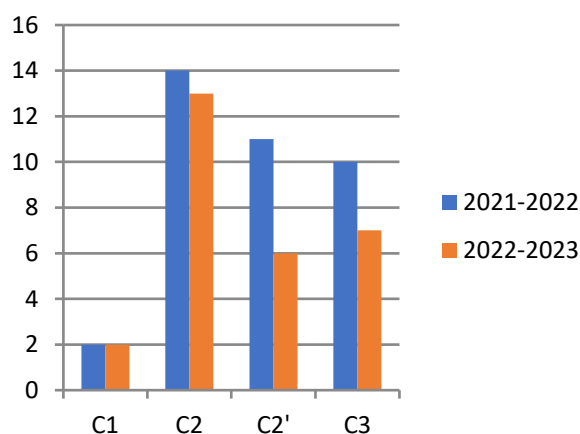


Pour rappel, un nouveau référentiel basé sur le quotient familial calculé par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) a été validé au Conseil d'administration du 04/07/2023. Les nouvelles tranches établies par le CCAS (voir ci-dessous) auront un impact sur les aides facultatives instruites en 2024.

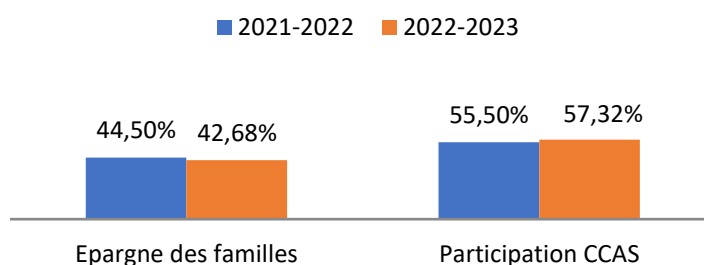
Tranches	Quotients CAF	
	Mini	Maxi
T1	0 €	400 €
T2	401 €	600 €
T3	601 €	800 €

	2022	2023
Contrats chèques vacances :	37	28
Enfants concernés ⇒	88	59
Participation CCAS ⇒	6 660 €	4 500 €

Nombre de familles



Epargne famille & participation CCAS

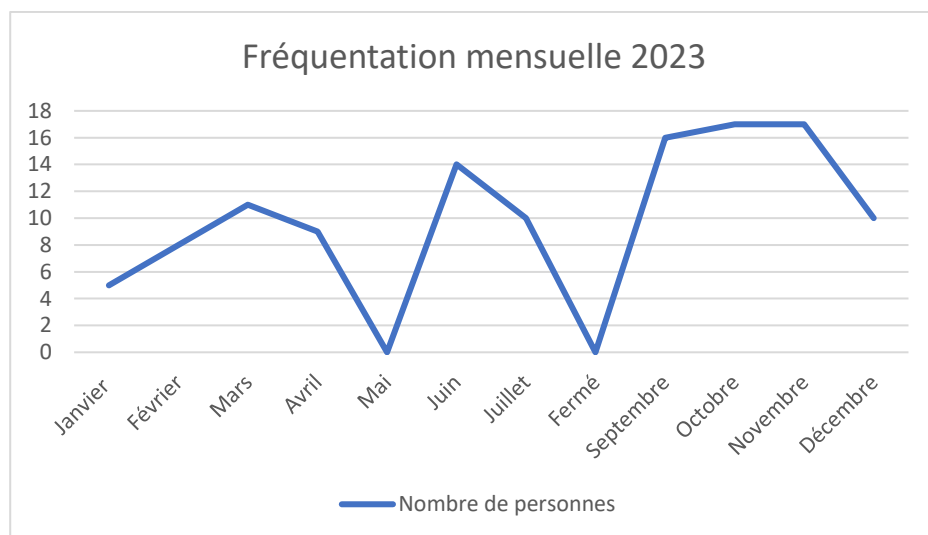


Le nombre de familles demandant l'ouverture d'un contrat est en baisse depuis 2021 et la tendance se poursuit en 2023.

Les permanences

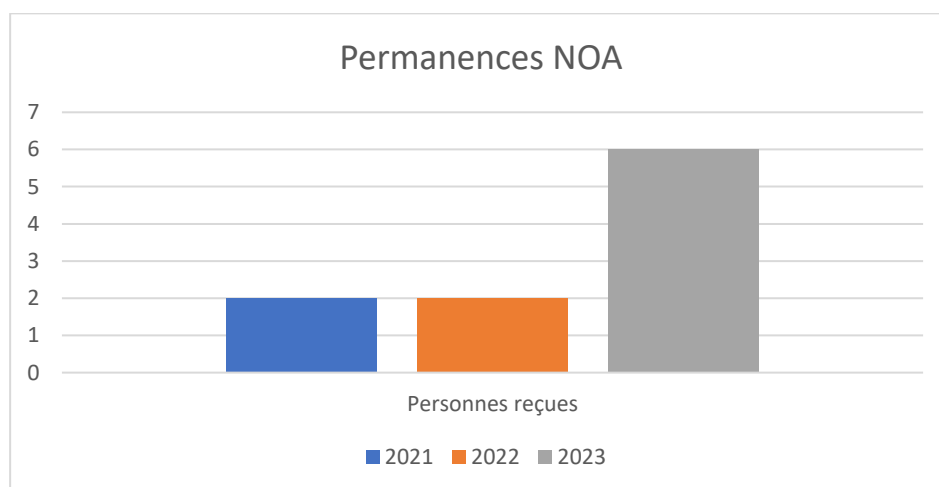
La permanence numérique de l'unité locale Les 2 Rivières de Massy

Lancée début 2022 en partenariat avec la Croix Rouge Française (unité locale « Les 2 Rivières »), la permanence numérique a trouvé son public qui ne cesse de croître. Les bénévoles de la Croix Rouge F. reçoivent tous les samedis matin au Point Justice (hors vacances scolaires). En 2023, 112 rendez-vous ont été assurés. Certaines personnes ont identifié le lieu et y viennent régulièrement pour demander de l'aide.



La permanence du service NOA (Nord-Ouest Autonomie) :

Mise en place depuis de nombreuses années la permanence du service NOA a tardé à trouver son public. Grâce à la communication réalisée en direction des Verriérois et à la participation de NOA à de nombreuses actions portées par le CCAS (Rendez-vous des aidants, forum seniors, ...), les usagers ont identifié ce service et s'en saisissent. Le service NOA réalise 4 permanences par an.





La vie des seniors et l'autonomie

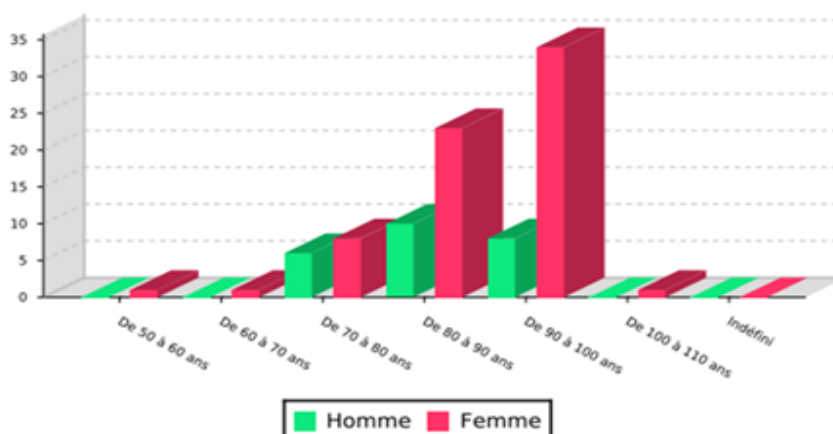
L'ACTIVITE **2023** (versus 2022)

Le service d'aide à domicile (SAD)

Créé le 24 avril 1974, le service d'aide à domicile intervient en tant que service prestataire auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes handicapées sans limite d'âge.

Les aides à domicile interviennent toute la semaine, y compris le week-end et les jours fériés et permettent aux bénéficiaires de rester à domicile dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

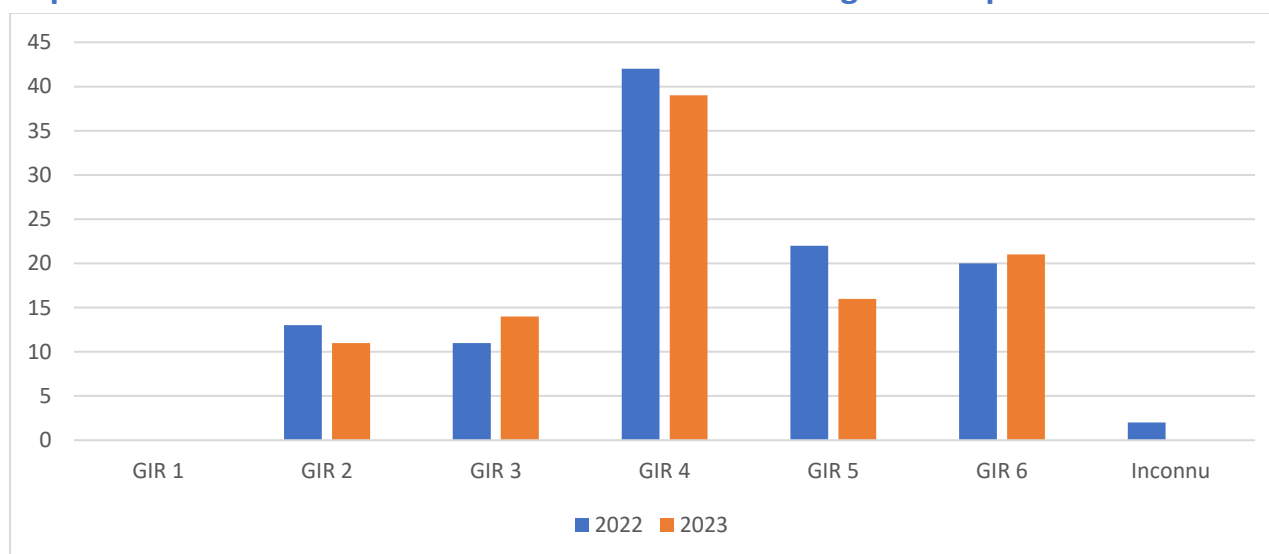
	2022	2023
Nombre de bénéficiaires ⇒	100	92
Dont, + de 80 ans ⇒	84 %	82,6 %
Part des femmes ⇒	76 %	74 %



Caractéristiques du demandeur en fonction du Gir auquel il est rattaché :

Gir 1	Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants, Ou personne en fin de vie
Gir 2	Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, Ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente
Gir 3	Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels
Gir 4	Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillage, Ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas
Gir 5	Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage
Gir 6	Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante

Répartition des bénéficiaires en fonction de leur degré de dépendance :



L'activité

2022

2023

Nombre d'évaluation à domicile ⇨	20	20
Nombre total d'heures réalisées ⇨	18 250	17 058
⇨ Heures week-end & jours fériés :	341 h	280 h
⇨ Heures le soir :	1 040 h	623 h
Bénéficiaires de la téléassistance ⇨	261	281

Le portage de repas à domicile

Nombre de repas livrés ⇨	16 090	19 130
---------------------------------	---------------	---------------

Depuis 2020, consécutivement à la pandémie de COVID-19 le nombre de repas livrés à domicile n'a cessé d'augmenter. Par rapport à 2022, l'année 2023 connaît une hausse de 18,9 % du nombre de repas livré. Pour rappel, nombre de repas livrés en 2019 : 11 450.

La livraison des colis est réservée aux personnes âgées dépendantes bénéficiaires du CCAS et à celles ne pouvant assister au repas des anciens organisé lors de la semaine Bleue lorsque ces personnes sont empêchées pour des raisons de santé.

Nombre de colis livrés ⇨	108	161
---------------------------------	------------	------------

Le service transport - accompagnement

Le service transport à recentrer ses missions sur les portages de repas à domicile et le transport accompagnement des personnes ne pouvant se rendre par leurs propres moyens à des rendez-vous médicaux. Le service s'est adapté aux nouvelles contraintes (éloignement des médecins) et a développé les missions de transport individuel en direction des communes limitrophes afin de répondre aux demandes des usagers. Les demandes sont en constante augmentation (+26,7 % en 2023 pour les transports individuels).

Transports réalisés ⇨	755	817
⇨ dont transports individuels :	614	778
⇨ dont transports collectifs :	141	92

Les animations rythment la vie sociale

Des animations sont proposées aux seniors tout au long de l'année. Ces dernières peuvent prendre la forme de sortie, jeux, spectacles, ateliers...

	2022	2023
Nombre d'entrées ⇨ (toutes animations confondues)	900	1 182
Repas à thèmes ⇨	151	304
Sorties culturelles ⇨	142	207
Animations & ateliers ⇨	245	290
Verrières, été grandeur nature ⇨	362	381

L'année 2023 est marquée par une forte demande des activités de loisirs avec un taux de participation jamais égalé.

Verrières, Été Grandeur Nature :

Dans la continuité du dispositif de prévention relatif au plan canicule, le CCAS propose chaque année, à l'Espace Bernard Mantiennne l'organisation d'animations afin de permettre aux personnes âgées souffrant de la chaleur de se rafraichir.

Chaque été un agenda des animations est proposé aux personnes âgées. En 2023, les animations ont été organisées les mardis et jeudis du 4 juillet au 29 août. On note une participation plus active lors des animations proposées en matinée ainsi qu'une progression du nombre de participants (+ 5,25 %).

La semaine Bleue, sur le thème «la découverte du monde des seniors... vers un nouveau regard » :

La Semaine Bleue a lieu chaque année la première semaine d'octobre dans la continuité de la Journée internationale des personnes âgées. Cette journée, permet de porter d'une seule voix les problématiques de vieillissement au sein de toutes les sociétés.

Ces 7 jours ont une nouvelle fois constitué un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur les questions du vieillissement et sur la contribution des retraités et personnes âgées à la vie économique, sociale et culturelle.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les seniors dans notre société.

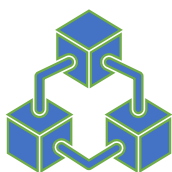
FAITS MARQUANTS 2023

- **Consolidation du partenariat locale** avec les associations caritatives : pérennisation des rencontres biannuelles.
- **Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Noé Santé (CPTS)** et à la plateforme Entr'Actes.
- **Loi ma Santé 2022 :**
 - ✓ Réflexion sur la réorganisation du SAD,
 - ✓ Développement du partenariat avec les soignants et les paramédicaux locaux.
- Signature de la **convention partenariale avec la CPAM** permettant l'accès au **portail extranet « Espace Partenaires »**.
- Signature de la **convention partenariale de lutte contre la précarité énergétique avec EDF**.
- Mise en place d'un **nouveau référentiel (quotient CAF)** pour l'octroi des aides sociales facultatives.
- Création de **2 nouvelles aides facultatives** : le ticket sport et l'aide exceptionnelle à l'énergie et aux fluides.
- **Reconduction des ateliers** (numériques, prévention santé, équilibre...) avec la participation régulière de **personnes en situation de handicap**.
- Mise en place de nouvelles **actions de sensibilisation** au handicap :
 - ✓ Sensibilisation des agents à l'accueil des personnes en situation de handicap.
 - ✓ Sensibilisation dans 2 écoles élémentaires au handicap des sourds et malentendants.
- Organisation du 1^{er} Forum Senior.
- Mise en place d'un **livret d'accueil** pour les portages de repas à domicile et le service transport-accompagnement.
- Mise en place au CCAS d'un **dispositif de signalement des agissements et des violences faites au travail**.



Les chiffres 2023

19 130	Repas livrés à domicile
7 408	Appels reçus au CCAS
422	Rendez-vous AS avec les usagers
817	Transports-accompagnements
112	Rendez-vous assurés à la permanence numérique
381	Entrées VEGN durant l'été
161	Colis de fin d'année pour les PA de plus de 75 ans
30	Agents formés à « bien accueillir les PH »
213	Participants au spectacle intergénérationnel de décembre
150	Participants au Forum Senior



PROJECTIONS 2024

- **Mise en œuvre du projet de création de GTSMS** en lien avec les partenaires médico-sociaux du territoire afin de répondre aux attentes de la loi ma Santé 2022.
- **Développer et consolider le partenariat** médico-social dans l'objectif de fédérer autour du projet ci-dessus mentionné.
- **Réorganiser les services de maintien à domicile** en englobant les services annexes que sont le portage de repas à domicile et le transport-accompagnement.
- **Consolider les équipes** d'intervention (AAD) mais aussi l'équipe d'encadrement afin de répondre au défi du projet de GTSMS envisagé.
- **Reconduire les ateliers numériques** en direction des personnes âgées afin de lutter contre la fracture numérique.
- **Organiser 1 fois/an un événement en faveur de la prévention** de type forum senior, prévention santé...
- **Poursuivre l'inclusion des personnes en situation de handicap** aux actions d'animation proposées pour les personnes âgées.
- **Développer des actions sensibilisation** afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- **Poursuivre le développement et consolidation du partenariat** local avec les associations caritatives de secteur.



Le CCAS en actions

Centre Communal d'Action Sociale
de Verrières-le-Buisson

Place Charles de Gaulle
91370 Verrières-le-Buisson
01 69 53 78 31

ccas@verrieres-le-buisson.fr